



L'Organisation de Producteurs (OP), [SaThoAn](#), constituée en 1991, compte un peu plus de 120 navires de pêche professionnelle répartis dans 25 ports et regroupe 450 marins, répartis sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française. L'OP est chargée de l'organisation des marchés des produits de la mer de ses adhérents, de la gestion des droits de pêche, de la valorisation des produits et des actions de partenariats avec les scientifiques. Elle dispose aussi de plusieurs marques collectives et signes officiels de qualité : Label Rouge, écolabels public (Pêche Durable) et privé (MSC) pour le thon rouge de ligne.

#### CONTACT:

Société Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète-Môle

[OP SaThoAn](#)

Cap St Louis 3B, 29 Promenade JB Marty, 34200 Sète

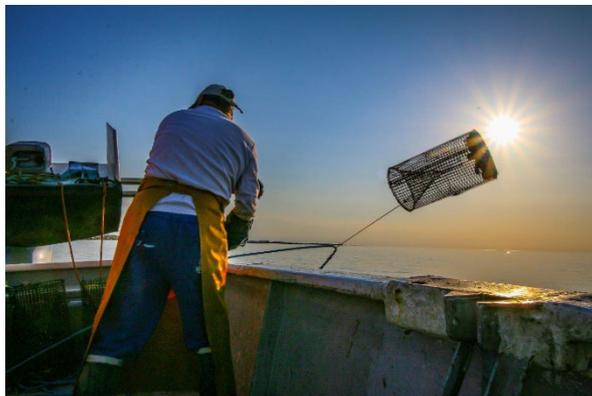
Tél. : 06 03 32 89 77

[bertrand@sathoan.fr](mailto:bertrand@sathoan.fr)

## Le point de vue de l'Organisation de Producteurs SATHOAN sur le projet de DSF pour la Méditerranée

### EN BREF

La **SaThoAn** tient à exprimer la position des pêcheurs qu'elle représente sur les principaux objectifs du débat public en cours qui auront un effet sur leurs activités en Méditerranée. Pour permettre un débat éclairé et non biaisé, il est nécessaire en premier lieu de clarifier certains éléments des documents mis à la disposition du public. Ensuite, le point de vue de la SaThoAn sur la planification maritime en général et sur le développement de l'éolien en particulier sera précisé. La SaThoAn ayant pris connaissance des scénarios de proposition des futurs parcs éoliens, une première analyse des effets sur ses adhérents est proposée.



*Pêche du poulpe au casier au large de Sète.*

*Le poulpe représente la première espèce capturée par les pêcheurs de méditerranée française, soit environ 15% en volume et en valeur (1900t/an – 12M€/an)*

*Credit Photo SATHOAN – B. Wendling*



## POUR UNE PLANIFICATION ECLAIREE

La pêche est une **part importante de la culture et de l'économie en Méditerranée**, représentant un savoir-faire transmis de génération en génération. Parmi les pratiques de pêche, **celle du thon rouge est particulièrement significative**, malgré le fait que certaines prises se font hors de la Zone Économique Exclusive (ZEE) française (senne & palangre). Les revenus générés par cette pêche dans les ports méditerranéens sont significatifs, représentant 63% du total pour les membres de la SATHOAN, soulignant son importance économique, (*tableau 1 ci-contre*). La SaThoAn, gère plus de 75% du quota de thon rouge de la flottille des petits métiers de Méditerranée française.

Cependant, le dossier du maître d'ouvrage (DMO) disponible dans le cadre du débat public, présente de nombreuses ambiguïtés sur les différentes espèces de poissons pêchées. Il traite de manière équivalente les espèces étudiées pour leur biodiversité (descripteur 1) et les espèces d'intérêt commercial (descripteur 3), sans distinguer clairement leurs objectifs de gestion ou le niveau de connaissance que nous avons sur elles. En particulier, il y a une grande disparité entre le petit nombre d'espèces (seulement 8) pour lesquelles nous suivons des indicateurs biologiques précis, et le large éventail d'espèces (plus de 150) qui sont effectivement pêchées. Cette approche manque de précision pour une évaluation adéquate.

De plus, il est important de reconnaître le rôle de la pêche dans **l'autonomie alimentaire de l'Europe**. Les poissons capturés ne sont pas seulement des produits commerciaux, ils sont également une source de protéines de haute qualité avec un faible impact environnemental comparé à l'élevage d'animaux<sup>1</sup>. Ces espèces ne devraient pas être comparées à celles qui sont protégées en raison de la législation environnementale, car elles jouent un rôle différent dans notre alimentation et notre économie.

Concernant les perspectives pour 2050, il est important de mettre en avant le désir de **maintenir une activité de pêche professionnelle variée**, tant dans ses techniques que dans les espèces pêchées. Cela inclut une approche qui combine à la fois la pêche côtière et la pêche au large, touchant aussi bien les espèces pélagiques que démersales. Toutefois, les débats actuels et futurs autour du **plan de gestion WestMed** suscitent des inquiétudes quant à l'augmentation potentielle des restrictions sur les engins de fond. Par ailleurs, on peut se demander si le contexte actuel de pression environnementaliste laissera, même à la petite pêche côtière, le temps d'atteindre le RMD après 2050, comme envisagé dans le DMO pour la Méditerranée.

Dans le cadre du débat public, la SaThoAn souhaite avant tout souligner que la Méditerranée est confrontée à une **série de défis**, certains récents et d'autres plus anciens, qui ont un impact significatif sur son écosystème. Ces défis comprennent l'anthropisation, les pollutions terrestres, les diverses activités maritimes (plaisance, commerce, EMR,...), ainsi que les effets du changement climatique. Ensemble, ces facteurs ont des répercussions variables mais tangibles sur la biodiversité marine et les ressources halieutiques.

CAPTURES	Poids (tonnes)	Valeur (millions €)
Totales en Méditerranée	15 311	96
Thon rouge en Méditerranée Petits Métiers	601	7.5
Thon rouge en Méditerranée Petits Métiers + Senne	4 742	49

Tableau 1 : Données de débarquement des captures de Méditerranée pour 2022 (sources [SIH Ifremer](#) & DGAMPA)

En tant qu'organisation représentant les producteurs, la SaThoAn vise à occuper une position centrale pour relayer **les inquiétudes et les ambitions des pêcheurs**. Elle met en avant l'importance de considérer leurs avis dans les débats liés à la planification maritime. Cette approche est essentielle car elle met en lumière l'impact que tout changement dans l'utilisation de la mer peut avoir sur l'accès aux **zones de pêche traditionnelles**, réduisant la capacité d'adaptation face aux migrations des espèces marines. Ces migrations sont naturelles mais également exacerbées par les effets du changement climatique.

Il est donc nécessaire de reconnaître que toute **diminution potentielle des zones de pêche**, résultant de la planification, devrait être abordée dans l'esprit de la Loi "Climat et résilience" du 22 août 2021, qui vise à atteindre un **objectif de zéro artificialisation nette**. Cela implique que la gestion de l'espace maritime doit - autant que possible - protéger les écosystèmes marins et garantir qu'**aucune perte nette de production halieutique ne se produise**. Une possible solution serait de réajuster spatialement et temporellement les zones de pêche pour que les changements apportés favorisent un équilibre durable entre les exigences des pêcheurs et la sauvegarde de l'environnement marin. Cette stratégie reflète **l'engagement de la SaThoAn à défendre les intérêts des pêcheurs tout en œuvrant pour la conservation des ressources marines pour les générations à venir**.

La recherche de cohabitation entre les différents usages (éolien, Aires Marines Protégées...) doit être le premier objectif de la planification maritime. Mais **cette cohabitation ne doit pas se limiter à une juxtaposition des activités**, c'est-à-dire à poser côte à côte, sans liaison fonctionnelle, les différents usages de la mer. Elle doit, au contraire, être pensée sous la forme d'une imbrication fonctionnelle de ces activités : éolien et pêche (à l'intérieur des parcs éoliens), AMP et pêche (en dehors des ZPF), et même imbrication entre éolien, pêche et objectifs de biodiversité (en favorisant un effet de concentration de celle-ci sous et/ou autour des éoliennes).

Un préalable aux discussions devra être d'identifier des **zones de pêches prioritaires**, c'est-à-dire des zones où la pêche commerciale bénéficiera d'une priorité d'accès par rapport à d'autres activités, en désignant celles-ci pour l'importance de la pêche<sup>2</sup>.

Dans le processus de définition des Zones de Protection Forte (ZPF), il est indispensable de privilégier une consultation approfondie avec les organisations professionnelles (pêche). Cette démarche est d'autant plus importante lorsque l'on considère la carte qui recense les Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV). Actuellement, ces EMV couvrent plus de 5% de la Zone Économique Exclusive française en Méditerranée, chiffre qui correspond à l'objectif fixé pour les ZPF. Cependant, le cadre réglementaire concernant ces zones est encore en cours de finalisation, comme le soulignent la note d'instruction du Ministère de la Transition Écologique relative au Décret ZPF de 2022 et les résultats des recours déposés auprès du Conseil d'État. Cette situation rend la consultation des professionnels non seulement pertinente mais essentielle pour garantir que les mesures adoptées soient à la fois justes et efficaces, en attendant une stabilisation réglementaire

### LA VISION DE SATHOAN SUR L'ÉOLIEN

A l'image de la [position de SaThoAn](#) dans le cadre du débat public sur l'implantation d'éoliennes flottantes en Méditerranée de 2021, les appréhensions des pêcheurs concernant ces déploiements se concentrent principalement autour de deux préoccupations majeures :

- **la perte de zones de pêche** : elle apparaît comme la conséquence la plus visible et la plus directe. Ces nouveaux zonages d'exclusion s'ajoutent à de nombreuses contraintes réglementaires auxquelles ont consenti les pêcheurs, notamment dans un but de protection du milieu et de la ressource. La pêche chalutière, qui représente plus de 70% des captures d'espèces démersales en Méditerranée française, constituera la pratique la plus atteinte par les zonages d'exclusion, en raison des difficultés induites par la présence de câbles sous-marins et par l'ancrage des éoliennes, incompatibles avec les engins de pêche d'art traînant.
- **Les modifications potentielles des habitats marins et les perturbations occasionnées durant la phase de construction et d'exploitation** : celles-ci peuvent entraîner le déplacement d'espèces marines ou perturber les écosystèmes à travers différents facteurs tels que les ondes électromagnétiques, la pollution sonore, les effets récif et barrière, ainsi que les infrasons. Ces changements affectent notamment certaines espèces cruciales pour la pêche. Jusqu'à présent, il manque des études approfondies et fiables sur les interactions spécifiques entre le milieu méditerranéen et l'application de technologies éoliennes flottantes.

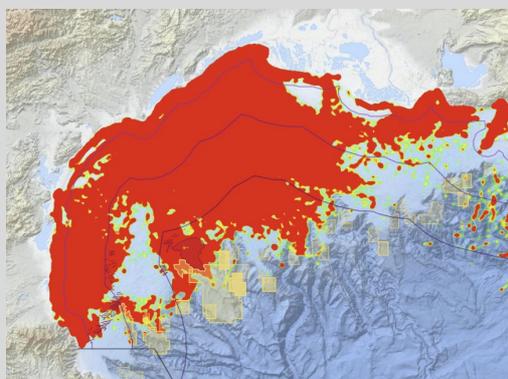
Par conséquent, la SaThoAn réitère son appel pour la réalisation d'études approfondies et scientifiquement valides, intégrant l'analyse des impacts environnementaux cumulés des divers projets en lien avec l'éolien, qui devraient examiner :

- Les interactions complexes entre les divers impacts environnementaux et l'écosystème marin ;
- Les répercussions socio-économiques engendrées par le projet sur les communautés locales ;
- Les effets sur les espèces exploitées par la pêche et sur celles qui interagissent avec elles ;
- Les conséquences sur les habitats marins.

Par ailleurs, notre structure tient à soulever le besoin de travailler sur les principes **d'éco-conception appliqués aux éoliennes**, afin d'assurer une intégration respectueuse dans l'environnement marin. Les fermes pilotes, en cours de montage, doivent être un support pour ces études.

Pour enrichir et affiner ces analyses, une collaboration étroite avec les professionnels de la pêche est indispensable. Leur participation active, alliée à leurs connaissances empiriques, enrichira significativement la recherche scientifique sur l'éolien flottant. La création d'un **Groupe d'Intérêt Scientifique (GIS)** transdisciplinaire, distinct des études d'impact et couvrant les dimensions écologiques, économiques, et sociales, favorisera une synergie entre les observations de terrain et les analyses scientifiques. Ce GIS, essentiel pour orienter les études d'impact vers les spécificités du golfe du Lion et l'innovation que représente l'éolien flottant, doit impérativement inclure les pêcheurs dans ses travaux.

S'agissant des atteintes à l'environnement, **les mesures compensatoires au projet de parc éolien ne peuvent être la seule réponse à ces impacts**, quand bien même elles seraient acceptées par la profession et les autres parties prenantes, parmi lesquelles les organisations de conservation de la nature. Un rapport de la commission d'enquête du Sénat du 25 avril 2017 précise que sur les grands projets d'infrastructures, ces mesures compensatoires pourraient s'avérer « difficiles à mettre en œuvre et que leur efficacité à long terme était incertaine ».



**Carte 1** : Gradient d'activité des pêcheurs adhérents de la SaThoAn en 2022 et 2023, les rectangles jaunes représentant les EMV  
(Sources HALIOP ©, 2024)

C'est ce que confirme en 2023 l'Office Français de la Biodiversité dans son référentiel pour la préservation de l'environnement marin dans les projets d'éoliennes en mer à la page 344 : « A ce jour en France, les mesures compensatoires recensées et proposées dans le cadre des projets de parc éolien en mer ne permettent pas, comme la définition l'indique, d'atteindre l'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité »<sup>3</sup>. Ainsi, la profession, qui a déjà dû s'adapter à des contraintes significatives imposées par le plan de gestion européen pour la pêche, souligne l'importance de ne pas être davantage pénalisée par de nouvelles restrictions. Cette approche vise non seulement à garantir la durabilité économique de la pêche mais aussi à encourager une gestion des ressources halieutiques qui soit réellement adaptative, basée sur une compréhension approfondie et actualisée de l'environnement marin.

### CONCLUSION

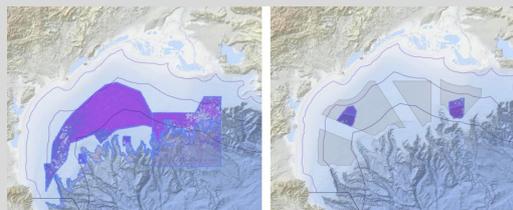
La SaThoAn appelle à une vision prospective face aux enjeux posés non seulement par le contexte spécifique du plan de gestion 'West Med', mais aussi par les évolutions dans la gestion de la pêche à l'échelle européenne, dans le cadre de la Directive Stratégie Cadre pour le Milieu Marin (DSCMM) et peut-être, à terme, de la Politique Commune des Pêches. Il est crucial que le secteur de la pêche puisse anticiper les évolutions afin de permettre une réelle adaptation des pratiques.

Dans ce contexte, la SaThoAn insiste sur l'importance de dépasser une approche d'exclusion, actuellement prédominante, pour adopter une démarche proactive de réappropriation des espaces maritimes. Cette démarche doit se baser sur les évolutions environnementales et les avancées scientifiques, permettant ainsi au secteur de la pêche de s'ajuster aux nouvelles réalités de son écosystème.

<sup>1</sup>ICV Pêche - Inventaires de cycle de vie pour certains produits de la pêche - CNPME (comite-peches.fr)

<sup>2</sup> Il existe de multiples exemples de zones marines où la pêche commerciale, en particulier chalutière, a traditionnellement été l'activité la plus importante, comme le « Dogger Bank » en mer du Nord pour le hareng et la morue avant qu'une zone Natura 2000 y soit désigné en 2012 et qu'un accord de coopération entre 9 pays européens ait été signé en 2015 pour y développer un parc éolien : une situation qui risque de se reproduire en Méditerranée alors que celle-ci est déjà soumise au plan de gestion WestMed et que le développement de parcs éoliens est déjà acté.

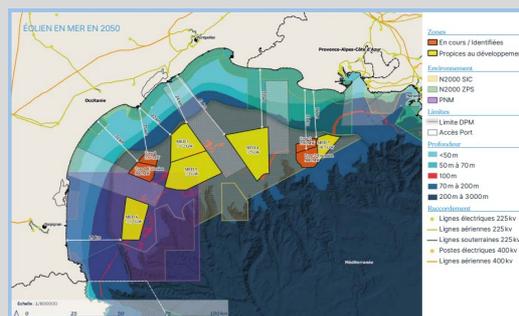
<sup>3</sup>Miquerol L., Bultel E., Michel S., Coz R., La Rivière M. et Sauboua P., 2023. Référentiel pour la préservation de l'environnement marin dans les projets d'éoliennes en mer. Tome 2. Interactions entre les projets d'éoliennes en mer et le milieu marin – focus sur les habitats benthiques de métropole et les espèces Natura 2000. Office Français de la Biodiversité : 896 p.



Carte 2 et tableau 2 : activité des pêcheurs adhérents de la SaThoAn en 2022 et 2023 dans les zones du plan WestMed (à gauche) et dans les zones EMR retenues pour l'AO6 (à droite)  
(Source HALIOP © 2024)

	Tonnage (% du total)	Valeurs (% du total)
Zones West Med	1 050 t 26%	6 millions € 26%
Zones EMR retenues AO6	87 t 2.2%	0.35 millions € 1.5%
Total golfe du Lion	4 032 t	23 millions €

### ENCART sur le scénario des futurs parc éoliens d'ici 2050



France renouvelables et le Syndicat des énergies renouvelables ont publié, dans le cadre du débat, leurs cartographies pour l'implantation des futurs parcs éoliens en mer au large des côtes françaises, à l'horizon 2050. Dans leur scénario dit d'équilibre, 5 parcs supplémentaires d'éoliens flottants seraient implantés en Méditerranée, zones jaunes dans la carte ci-dessus. Dans l'état actuel de la pêche, ces zones représentent pour les pêcheurs adhérents de la SaThoAn 23% de leur activité, cf. tableau 3.

	Tonnage (% du total)	Valeurs (% du total)
Zones EMR proposition pour 2050	922 t 23%	5,3 millions € 23%
Total golfe du Lion	4 032 t	23 millions €

Tableau 3 : activité des pêcheurs adhérents de la SaThoAn en 2022 et 2023 dans les zones EMR – proposition pour 2050 - Source HALIOP © 2024

